



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 7 avril 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2004-520

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 30 MARS 2004 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 31 MARS 2004

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 30 mars 2004 et de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 31 mars 2004 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2004-521

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 10 - 96 398,87 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 12 - 504 006,28 \$ ET DE LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 9 - 6 857,56 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 9 - 394 829,82 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 10, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 12, la liste des réquisitions numéro 9 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 9 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 10	Pièces de comptes à payer	96 398,87 \$	22 au 26 mars 2004
Liste PD numéro 12	Pièces de comptes à payer	504 006,28 \$	22 au 26 mars 2004
Liste des réquisitions numéro 9	Pièces de comptes à payer	6 857,56 \$	22 au 26 mars 2004
Liste des embauches numéro 9	Embauche de personnel temporaire	394 829,82 \$	8 au 19 mars 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-522 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-11 - 249 080,07 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 25 MARS 2004**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-11 d'un montant total de 249 080,07 \$ pour la période du 18 au 25 mars 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-523 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. - 751, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - 4 087 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Soupe populaire de Hull inc. » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 751, boulevard Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Soupe populaire de Hull inc. » pour l'immeuble situé au 751, boulevard Saint-Joseph.

Adoptée

CE-2004-524 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES HABITATIONS NOUVEAU DÉPART - 137, CHEMIN DE LA SAVANE - 5 993 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Les Habitations nouveau départ » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 137, chemin de la Savane;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Les Habitations nouveau départ » pour l'immeuble situé au 137, chemin de la Savane.

Adoptée

CE-2004-525 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU INC. - 321-323, RUE NOTRE-DAME - 3 326 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « La Soupière de l'Amitié de Gatineau inc. » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 321-323, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « La Soupière de l'Amitié de Gatineau inc. » pour l'immeuble situé au 321-323, rue Notre-Dame.

Adoptée

CE-2004-526

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - FONDATION DES OEUVRES TÉLÉ OUTAOUAISE INC. - 113, RUE NAPOLÉON-GROULX - 346 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Fondation des œuvres télé Outaouaise inc. » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 113, rue Napoléon-Groulx;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Fondation des œuvres télé Outaouaise inc. » pour l'immeuble situé au 113, rue Napoléon-Groulx.

Adoptée

CE-2004-527

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - COMITÉ SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST - 1096, RUE SAINT-LOUIS - 2 064 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Comité Solidarité Gatineau-Ouest » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 1096, rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Comité Solidarité Gatineau-Ouest » pour l'immeuble situé au 1096, rue Saint-Louis.

Adoptée

CE-2004-528

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE D'AMOUR ET DE PARTAGE NOTRE-DAME DE L'OUTAOUAIS - 297, RUE NOTRE-DAME - 3 559 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Centre d'amour et de partage Notre-Dame de l'Outaouais » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 297, rue Notre-Dame.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Centre d'amour et de partage Notre-Dame de l'Outaouais » pour l'immeuble situé au 297, rue Notre-Dame.

Adoptée

CE-2004-529

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES CURÉS ET MARGUILLIERS DE L'OEUVRE ET FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-JOSEPH DE HULL - 122, RUE BERRI - 2002 = 48 047 \$ - 2003 = 48 712 \$ - 2004 = 49 998 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Les curés et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la Paroisse Saint-Joseph de Hull » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 122, rue Berri;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Les curés et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la Paroisse Saint-Joseph de Hull » pour l'immeuble situé au 122, rue Berri.

Adoptée

Monsieur le conseiller André Levac prend son siège.

CE-2004-530

SOUMISSION 2004 SI 047 - BEAUDRY, BERTRAND, S.E.N.C. AVOCATS - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - AVOCATS DE CONSULTATION EN DROIT MUNICIPAL ET EN DROIT DU TRAVAIL - SERVICES DES AFFAIRES JURIDIQUES - TARIF HORAIRE DE 140 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Beaudry, Bertrand., s.e.n.c., Avocats, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 4C8, au tarif horaire de 140 \$ excluant les taxes, un contrat pour la prestation de services professionnels de conseillers juridiques dans le domaine de la consultation en droit municipal et en droit du travail et ce, pour une période initiale d'une année avec reconduction possible pour deux périodes additionnelles d'une année, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 mars 2004 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2004-281.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2005, 2006 et 2007 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-12200-412	Affaires juridiques – Services juridiques

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-531*

VERSEMENT D'UN MONTANT DE 70 300 \$ AUX GYMÉLITES DE HULL AFIN DE DÉFRAYER LE COÛT DU LOYER ET LES COÛTS ÉNERGÉTIQUES POUR 2004 - 189, RUE DEVEAULT - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité exécutif de l'ex-Ville de Hull acceptaient en octobre 1996 de relocaliser les Gymélites de Hull au 189, rue Deveault et acceptaient de défrayer les coûts annuels représentant le loyer et les coûts énergétiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux dates et montants ci-dessous indiqués aux Gymélites de Hull, 189, rue Deveault, unité 10, Gatineau, Québec, J8Z 1S9. Ces montants sont versés afin de permettre à l'organisme de défrayer les coûts du loyer et les coûts énergétiques rattachés à la location d'un local au 189, rue Deveault pour l'année 2004.

DATE	MONTANT
Date d'acceptation de la présente résolution	23 440 \$
Le 30 mai 2004	11 715 \$
Le 25 juillet 2004	11 715 \$
Le 26 septembre 2004	11 715 \$
Le 28 novembre 2004	11 715 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71040-511	70 300 \$	Gestion des protocoles Loc//espaces

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-532 **SOUMISSION 2004 SI 019 - SCHNEIDER CANADA INC. - MODIFICATION DE LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DE L'USINE DE FILTRATION DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 69 777,62 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Schneider Canada Inc., 850, avenue Industrial, #6, Ottawa, Ontario, K1G 4K2, pour la modification de la distribution électrique de l'usine de filtration du secteur de Gatineau pour la somme de 69 777,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 6 février 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41110-411-45823	448,98 \$	Administration - Traitement et gestion matières résiduelles serv. prof. et génie
11-41200-001-45824	66 902,24 \$	Usine traitement d'eau sec. Gatineau-modifications travaux électriques & mécaniques
04-13493	2 426,40 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-533 **SUBVENTION DE 300 \$ - PAROISSE ST-RENÉ-GOUPIL, UNITÉ PASTORALE DE LA VIGNE - ACTIVITÉ DU 7 MAI 2004 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Paroisse St-René-Goupil, Unité pastorale de la Vigne, à l'attention de madame Francine Dagenais, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper familial qui aura lieu le 7 mai 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-534 **SUBVENTION DE 325 \$ - CLUB AQUATIQUE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre du Club aquatique de Gatineau, à l'attention de monsieur Jean-Claude Villemare, président, 165, rue St-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M4, à titre de subvention pour l'organisation de la Coupe de la Capitale nationale et du Festival d'été de natation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11401-972	50 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-535 **SUBVENTION DE 250 \$ - PAROISSE SAINT-RENÉ-GOUPIL - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Paroisse Saint-René-Goupil, à l'attention de madame S. Claire-Alice Sabourin, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, à titre de subvention pour l'achat de volumes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	250 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-536 **SUBVENTION DE 300 \$ - BRAVES DU COIN - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Braves du Coin, à l'attention de monsieur Alain Forest, C.P. 1934, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Z1, à titre de subvention pour l'organisation du gala annuel.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Yves Ducharme - maire subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion - de Saint-Raymond/Vanier subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-537 **SUBVENTION DE 4 000 \$ - CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS INC. - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 4000 \$ à l'ordre du Centre d'animation familiale de l'Outaouais inc., à l'attention de madame Nicole Duguay, directrice, 17, rue Lapointe, app. 1, Gatineau, Québec, J8T 3X8, à titre de subvention pour l'organisation de la fête du quartier des Riverains.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	4 000 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71490-692	4 000 \$		Mme Cyr 10 - Aménagement // Équip. non- capitalisable
11410-972		4 000 \$	Thérèse Cyr - des Riverains // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-538 **SUBVENTION DE 895 \$ - ASSOCIATION POUR L'ENVIRONNEMENT DU QUARTIER LIMBOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 895 \$ à l'ordre de l'Association pour l'environnement du quartier Limbour, à l'attention de madame Diane Paré, 92, rue du Sommelier, Gatineau, Québec, J8V 1C8, à titre de subvention pour l'organisation des activités 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41409-972	895 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-539 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL (210 \$) ET MONSIEUR LE CONSEILLER YVON BOUCHER À SUBVENTIONNER CETTE ACTIVITÉ (25 \$)- MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - ACTIVITÉ DU 8 JUIN 2004**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers Marc Bureau, Richard Jennings, R. Alain Labonté, André Levac, Paul Morin et Pierre Phillon à participer à une activité au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie le 8 juin 2004.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Yvon Boucher à subventionner cette activité pour un montant de 25 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 235 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de madame Suzanne Fitzback, directrice générale, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	35 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11407-972	35 \$	Pierre Phillion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11411-972	35 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11401-972	35 \$	André Levac – d'Aylmer subventions
11402-972	35 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11403-972	35 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-540

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE ET DE MESSIEURS LES CONSEILLERS YVON BOUCHER, LUC MONTREUIL ET PAUL MORIN À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER LE 24 AVRIL 2004 - 160 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle et messieurs les conseillers Yvon Boucher, Luc Montreuil et Paul Morin à participer à une activité organisée au profit de la Société canadienne du cancer le 24 avril 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 160 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, région Outaouais, 50-C, boulevard Saint-Raymond, bureau 207, Gatineau, Québec, J8Y 1R7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	40 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11416-972	40 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11417-972	40 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11415-972	40 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-541 **PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL GERVAIS AU POSTE D'OPÉRATEUR I - ARÉNAS AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Gervais a été promu à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2003-1197 adoptée par le comité exécutif le 20 août 2003;

CONSIDÉRANT QUE M. Gervais est entré en fonction le 21 août 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Michel Gervais au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, rétroactivement au 21 novembre 2003.

Adoptée

CE-2004-542 **PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LAROSE AU POSTE DE CHARGÉ D'ÉQUIPE (HYGIÈNE) AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Claude Larose a été promu à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2003-1652 adoptée par le comité exécutif le 19 novembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE M. Larose est entré en fonction le 20 novembre 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Jean-Claude Larose au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, rétroactivement au 20 février 2004.

Adoptée

CE-2004-543 **PERMANENCE DE MONSIEUR ROBERT PILON AU POSTE D'OPÉRATEUR C AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Pilon a été muté à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2003-1814 adoptée par le comité exécutif le 10 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE M. Pilon est entré en fonction le 11 décembre 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Robert Pilon au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, rétroactivement au 11 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-544 **PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL CRONIER AU POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Cronier a été muté à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2003-1817 adoptée par le comité exécutif le 10 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE M. Cronier est entré en fonction le 11 décembre 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Daniel Cronier au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, rétroactivement au 11 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-545 **PERMANENCE DE MONSIEUR DENIS SANSCARTIER AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX COMPTEURS D'EAU AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Sanscartier a été muté à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2003-1813 adoptée par le comité exécutif le 10 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE M. Sanscartier est entré en fonction le 11 décembre 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Denis Sanscartier au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, rétroactivement au 11 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-546 **PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE DESSUREAULT AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Dessureault a été muté à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2003-848 adoptée par le comité exécutif le 4 juin 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 5 janvier 2004 et a complété sa période d'essai le 5 avril 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Pierre Dessureault au poste de technicien en génie civil au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, à compter du 5 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-547 **PERMANENCE DE MADAME FRANCINE CHARRON AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE madame Francine Charron a été mutée à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2004-166 adoptée par le comité exécutif le 4 février 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 14 janvier 2004 et aura complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 14 avril 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Francine Charron au poste de secrétaire au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, à compter du 14 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-548 **PERMANENCE DE MADAME JOSÉE GAUDREULT AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Gaudreault a été mutée à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2004-165 adoptée par le comité exécutif le 4 février 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 29 janvier 2004 et aura complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 29 avril 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Josée Gaudreault au poste de secrétaire au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, à compter du 29 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-549 **MUTATION DE MADAME LOUISE SANSCARTIER AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / ENQUÊTES AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé – enquêtes au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens (poste numéro N-2003-006 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de madame Louise Sanscartier, au poste de commis spécialisé – enquêtes au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de Mme Sanscartier sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Louise Sanscartier sera celui de la classe V, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-112 – Enquêtes – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-550

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME LOUISE QUINN-DANIS AU POSTE DE
COMMIS ADMINISTRATIF / SOUTIEN AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE
DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif / soutien au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement (poste numéro N-2004-001 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Louise Quinn-Danis au poste de commis administratif / soutien au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Louise Quinn-Danis est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Louise Quinn-Danis sera celui de la classe 03, 11^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-CUO.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 - Ingénierie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-551

**PROMOTION DE MADAME PIERRETTE LAFORTUNE AU POSTE DE COMMIS
ADMINISTRATIF / RÉMUNÉRATION AU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET
DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif / rémunération, Module des travaux publics et de l'environnement (poste numéro N-2004-002 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de madame Pierrette Lafortune, au poste de commis administratif / rémunération, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de madame Pierrette Lafortune sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Pierrette Lafortune sera celui de la classe V, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-112 – Administration des travaux publics – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-552

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME CAROLINE JEAN AU POSTE DE COORDONNATEUR EN URBANISME AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE suite à la nomination de monsieur Daniel Faubert au poste de chef de division au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, le poste de coordonnateur en urbanisme au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur en urbanisme au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Caroline Jean, au poste de coordonnateur en urbanisme au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Madame Caroline Jean est assujettie à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire et les conditions de travail de madame Caroline Jean sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe 03, échelon 1.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-115 – Hull - Permis et gestion du développement – Réguliers - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-553

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR ROCH MARTINEAU AU POSTE DE CHEF DE SECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de section santé et sécurité, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Roch Martineau au poste de chef de section santé et sécurité au Service des ressources humaines, Module des services corporatifs.

Monsieur Roch Martineau est assujetti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire et les conditions de travail de monsieur Roch Martineau sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe 4, échelon 3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers - Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-554 **RÉINTÉGRATION DE MONSIEUR MICHEL LALANDE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX BORNES D'INCENDIE AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2003-1816**

CONSIDÉRANT QUE ce comité acceptait le 10 décembre 2003, par sa résolution numéro CE-2003-1816, la mutation à l'essai de monsieur Michel Lalande au poste de journalier au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le 18 février 2004, monsieur Michel Lalande a demandé de se prévaloir de l'article 15.9.2 de la convention collective des employés cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau et de réintégrer ainsi son poste initial, soit celui de préposé aux bornes d'incendie au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'abroger sa résolution numéro CE-2003-1816 adoptée le 10 décembre 2003.

Adoptée

CE-2004-555 **DÉMISSION DE MADAME DOROTHÉE JANET AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE - RÉFÉRENCE ET ANIMATION AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS (ENGAGEMENT CONTRACTUEL) - ABROGATION DES RÉOLUTIONS NUMÉROS CE-2004-269 ET CE-2004-391**

CONSIDÉRANT QUE madame Dorothée Janet occupant le poste de bibliothécaire – référence et animation sur une base contractuelle au Service des arts, de la culture et des lettres, division bibliothèque et lettres, Module de la culture et des loisirs a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de madame Dorothée Janet, au poste de bibliothécaire – référence et animation sur une base contractuelle au Service des arts, de la culture et des lettres, division bibliothèque et lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, à compter du 15 mars 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Dorothée Janet les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-556* **RETRAITE DE MONSIEUR RICHARD ST-JACQUES, TECHNICIEN MÉCANICIEN 1, SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1^{ER} AOÛT 2004**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard St-Jacques, technicien mécanicien 1 au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} août 2004;

CONSIDÉRANT QU'à cette date monsieur Richard St-Jacques aura complété 22 ans et 2 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Richard St-Jacques à compter du 1^{er} août 2004.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Richard St-Jacques leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-557*

RETRAITE DE MONSIEUR JEAN-LOUIS BLANCHARD, LIEUTENANT ENQUÊTEUR AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Louis Blanchard, lieutenant enquêteur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens a déposé une demande pour sa retraite, à compter du 1^{er} juin 2004;

CONSIDÉRANT QU' à cette date, monsieur Jean-Louis Blanchard aura complété 33 années et 2 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Jean-Louis Blanchard, à compter du 1^{er} juin 2004.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Jean-Louis Blanchard leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-558*

RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR ANDRÉ GUAY, LIEUTENANT DÉTECTIVE AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Guay, lieutenant détective au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a déposé une demande pour sa retraite anticipée à compter du 1^{er} juin 2004;

CONSIDÉRANT QU'à cette date monsieur André Guay aura complété 34 ans et 8 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur André Guay à compter du 1^{er} juin 2004.

M. Guay est autorisé à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur André Guay leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-559*

RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR MICHEL DEMERS, AGENT AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Demers, agent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a déposé une demande pour sa retraite anticipée à compter du 1^{er} juillet 2004;

CONSIDÉRANT QU'à cette date monsieur Michel Demers aura complété 31 ans et 4 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Michel Demers à compter du 1^{er} juillet 2004.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Michel Demers leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-560* RÈGLEMENT DE GRIEF DE CLASSIFICATION - COL BLANC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs se sont entendus sur le grief de classification numéro 2001-16 de l'ex-Ville de Hull;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente BLC-03-15;

CONSIDÉRANT QU'une partie du règlement à intervenir doit se faire à même le surplus de l'ex-Ville de Hull en ce qui a trait au versement pour l'année 2000 et 2001;

CONSIDÉRANT QUE l'autre partie est à la charge de la Ville et l'ajustement salarial équivalent doit être fait;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat accepte de retirer le grief :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville de Hull au poste budgétaire 05-99120, la somme de 4 311,51 \$ et au poste budgétaire 02-13130-112, la somme de 10 344,83 \$ pour un montant total et final de 14 656,35 \$ représentant la somme reliée aux rétroactions salariales pour les années 2000, 2001, 2002 et 2003 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

De plus, ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier ainsi que monsieur Mark B. Laroche, directeur général, monsieur Marc Pageau, directeur du Service des ressources humaines et monsieur André Langelier, directeur du Module de la protection des personnes et des biens à signer la lettre d'entente BLC-03-15.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13100	4 311,51 \$		Surplus non affecté // réguliers/blancs
13130-112		4 311,51 \$	Module protection personnes et biens // réguliers/blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-561 NOMINATION D'UN PROCUREUR ET D'UN ASSESSEUR EN PRÉVISION DE L'ARBITRAGE DE DIFFÉREND AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau avaient déposé une demande conjointe de médiation au mois de juillet 2003;

CONSIDÉRANT QUE le médiateur nommé responsable de ce dossier n'est jamais intervenu puisque les parties ont négocié jusqu'au 12 février 2004;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers et pompières de Gatineau a déposé une demande de nomination d'arbitre de différend le 19 mars 2004, renonçant ainsi à l'intervention du médiateur;

CONSIDÉRANT QU'en date du 23 mars 2004 le Bureau du sous-ministre adjoint des relations de travail du Ministère du travail confirme que le dossier est déféré à l'arbitrage conformément à l'article 176.22 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale et ses modifications;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit procéder à la désignation d'un assesseur et d'un procureur afin qu'ils représentent ses intérêts dans cette affaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité retienne les services de M^e Isabelle Carpentier-Cayen de la firme Beaudry, Bertrand à titre de procureur et M^e Marie-Josée Bédard, directrice des ressources humaines à la Société de transport de l'Outaouais, sur la base d'une entente de prêt de services, à titre d'assesseur patronal afin de représenter les intérêts de la Ville à l'arbitrage du différend avec l'Association des pompiers et pompières de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-416 - Ressources humaines – Relations de travail et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-562

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME BRIGITTE GENDRON AU POSTE D'AVOCAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-1200 en date du 4 novembre 2003, acceptait la modification à la structure organisationnelle de la division du contentieux, Module des services corporatifs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste d'avocat pour une période déterminée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Brigitte Gendron au poste d'avocat au Service des affaires juridiques, Module des services corporatifs et ce, pour une période approximative de trois ans à compter du 3 mai 2004 au 7 mars 2007.

De plus, ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-115 – Affaires juridiques – Régulier – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-563

SOUMISSION 2004 SP 053 - GDG ENVIRONNEMENT LTÉE - CONTRÔLE BIOLOGIQUE SÉLECTIF DES MOUSTIQUES - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - OPTION 1A POUR UNE ANNÉE - 310 567,50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme GDG Environnement Ltée., 375, rue Vachon, Cap-de-la-Madeleine, Québec, G8T 8P6, au montant de 310 567,50 \$ incluant les taxes, un contrat pour effectuer le contrôle biologique sélectif des moustiques sur le territoire de la ville de Gatineau, selon l'option 1A et ce, pour une période d'une année, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 mars 2004 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2004-243.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
49200-499-45831	291 667,50 \$	Contrôle des moustiques autres serv. techn.
04-13493	18 900,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-564

SUBVENTION DE 400 \$ - PROGRAMME SKI-ÉTUDES - CLUB DE SKI LA DESCENTE - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une somme de 400 \$ au Club de ski la Descente pour leur programme Ski-Études afin de permettre aux jeunes skieurs d'élite de participer à des compétitions provinciales et nationales.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ au Club de ski La Descente, à l'attention de monsieur Luc Lalonde, directeur, 109, rue Wright, Gatineau, Québec, J9X 2G7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	400 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-565 **SUBVENTION DE 450 \$ - ASSOCIATION DE RINGUETTE GATINEAU-HULL - CHAMPIONNATS PROVINCIAUX – MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de l'Association de ringuette Gatineau-Hull, à l'attention de monsieur Guillaume Patry, président, Case postale 792, Gatineau, Québec, J8P 7A1, à titre de subvention pour la participation de l'équipe Benjamine AA «Les Clovers » aux championnats provinciaux qui se tiendront à Thunder Bay du 8 au 12 avril 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11418-972	200 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-566 **AUTORISER MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE ET MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE À PARTICIPER À LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX VISION DE RIGHT AXMITH LE 15 AVRIL 2004 À L'HÔTEL WESTIN D'OTTAWA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Simon Racine, à assister à la cérémonie de remise des Prix Vision qui se tiendra à l'hôtel Westin d'Ottawa le 15 avril 2004.

Les fonds à cette fin, au montant de 267,50 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
16100-312	250 \$	Service des ressources humaines frais représentation
04-13493	17,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-567 **SOUMISSION 2004 SP 091 - DEGRÉMONT LIMITÉE - MODIFICATIONS AUX DEUX FILTRES NUMÉROS 1 ET 2 DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 126 297,46 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Degrémont Limitée, 1375, route Transcanadienne, bureau 400, Dorval, Québec, H9P 2W8, pour les travaux de modification aux filtres existants numéros 1 et 2 de l'usine de traitement d'eau potable du secteur d'Aylmer, pour la somme de 126 297,46 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 31 mars 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40015-001-45832	118 611,46 \$	Réparation des filtres de l'usine d'eau potable Aylmer réparation
04-13493	7 686 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2004.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.

CE-2004-568 **SOUMISSION 2004 SI 067 - CONSTRUCTION LARIVIÈRE LTÉE - FOURNITURE ET POSE DE CRÉPISSAGE DE BÉTON - ÉDIFICE CONNOR - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 45 549,90 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Larivière Ltée, 190, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V8, pour les travaux de crépissage de béton à l'édifice Connor au montant total de 45 549,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 17 mars 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20330-010-45833	43 965,98 \$	Aménagement édifice Connor - Phase I sous-traitance après le 5 novembre 2003
04-13493	1 583,92 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-569

SOUMISSION 2004 SI 111 - TAPIS SOLUTION INC. - FOURNITURE ET POSE DE FINIS DE PLANCHERS ET MURS EN CÉRAMIQUE ET REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES EN FEUILLES - ÉDIFICE CONNOR - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 87 303,98 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tapis Solution Inc., 5275, rue Ferrier, #102, Montréal, Québec, H4P 1L7, pour les travaux de finition de plancher et murs en céramiques et revêtements de sols souples en feuilles à l'édifice Connor au montant total de 87 303,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 5 avril 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20330-010-45834	81 990,98 \$	Aménagement édifice Connor - phase I sous-traitance après le 5 novembre 2003
04-13493	5 313 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20330-011	13 710 \$		Aménagement édifice Connor - Phase I // coût supplémentaire
06-20330-010		13 710 \$	Aménagement édifice Connor - Phase I // sous-traitance après le 5 novembre 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2004.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
 Maire et président
 Comité exécutif

MME MICHELINE LAROUCHE
 Greffière adjointe et secrétaire adjointe
 Comité exécutif